

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 45 (1904), p. 41-48

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45__41_0

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1904.

— — — — —
I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 1904.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 1903. — Installation du nouveau Président : Discours de M. Schelle, président sortant. — Discours de M. le Dr Chervin, président pour l'année 1904. — Distinctions honorifiques. — Nomination de deux membres titulaires. — Présentation d'un membre titulaire. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication de MM. Deléarde et Renard sur l'assurance des gens de mer contre les accidents; discussion : MM. March, Deléarde, Cadoux, Duval.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Schelle. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT se lève et prononce l'allocution suivante :

Discours de M. Schelle, président sortant.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Les présidents qui, au commencement de chaque année, vous remercient de votre bienveillance à leur égard, n'accomplissent pas une formalité banale. Tous, j'en suis sûr, ont été émus en quittant ce fauteuil; les séances tenues devant eux se sont représentées à leur esprit; ils se sont rappelé avec quelle sollicitude aimable vous aviez constamment facilité leur tâche et ont mesuré alors dans toute son étendue leur dette envers vous.

Plus qu'un autre, Messieurs et chers Confrères, j'ai profité de votre indulgence, et plus que tout autre, hélas! j'ai eu à sentir le haut prix de votre cordialité. Je vous en garde une profonde reconnaissance.

L'année 1903 a été cruelle : notre Société a perdu des hommes qui, comme Scherzer, Bienaymé, Berger-Levrault, Vacher, Lamé-Fleury, avaient fourni une longue carrière, mais d'autres aussi, Desjardins, Poinot, Pupin, qui n'étaient qu'au milieu ou au début de leur vie scientifique.

Mais notre Société a eu ses joies. Elle a pu fêter la nomination de notre illustre maître, M. Levasseur, au poste d'administrateur du Collège de France.

Un certain nombre d'entre nous ont eu, en outre, la bonne fortune de l'applau-

dir au Congrès international de statistique et de féliciter en même temps ceux de nos confrères qui soutenaient avec lui à Berlin le bon renom de la science française : M. de Foville, M. Yves Guyot, M. Neymarck, M. Fernand Faure, M. Delatour, M. March, M. J. Bertillon à qui vous me permettrez d'envoyer d'ici tous les vœux que nous formons pour le rétablissement rapide de sa santé, et aussi M. Raffalovich, que nous pouvons bien, sans froisser son patriotisme, comprendre parmi les statisticiens français.

Quant aux travaux qui ont occupé nos séances, ils ont eu autant de valeur que ceux des années précédentes. Vous avez encore à la mémoire les communications de MM. March, Neymarck, Cheysson, D^r Lowenthal, de Colonjon, Meuriot, Barriol, Duval.

L'apprentissage dans l'imprimerie, les obligations de chemins de fer, les valeurs mobilières, les retraites ouvrières, l'état sanitaire des armées, le Censu américain, les doubles emplois dans l'évaluation des biens en France, les langues étrangères en Allemagne, les appareils à calculer, le mouvement de la population en France, les familles parisiennes, l'assurance contre la maladie, l'emprunt de la ville de Paris, ont été examinés successivement.

La variété et l'intérêt de ces communications, l'importance des discussions qu'elles ont provoquées, nous remplissent d'espérance pour l'avenir de notre Société.

Grâce d'ailleurs à la vigilance de votre Secrétaire général que je ne saurais trop remercier de son concours amical et dévoué, à la sévérité de votre trésorier, à la prudence de votre Conseil dont tant d'hommes éminents font partie, vous avez la certitude que vos affaires intellectuelles et matérielles seront toujours bien conduites. Le choix que vous avez fait de M. le D^r Chervin pour occuper les fonctions de président cette année vous donnerait à lui seul toute garantie.

Notre distingué confrère est un de vos plus anciens membres ; ne vous en étonnez pas en le regardant. Il est entré si jeune dans notre Société que ses trente ans de services ne se voient point sur son visage. Président de la Société d'anthropologie en 1901, hygiéniste, démographe, il a enrichi notre Journal de nombreuses et intéressantes études ; il a souvent pris part à nos discussions, se montrant en toute occasion animé du véritable esprit scientifique, se faisant chaque fois remarquer par la simplicité et la lucidité avec lesquelles il exposait ses idées.

Je n'ai pas à faire de vœux pour que l'année de sa présidence soit féconde ; ce serait lui faire injure que d'en douter. Mais je fais des vœux et de tout mon cœur pour la prospérité continue de notre Société, à laquelle votre bonté pour moi m'a étroitement attaché.

M. Schelle cède alors le fauteuil à son successeur. En reprenant sa place au milieu de ses collègues, il reçoit leurs empressées et cordiales salutations.

M. le D^r CHERVIN, après avoir pris place à la présidence, prononce le discours suivant :

Discours de M. le D^r Chervin, président.

MESSIEURS,

Je suis certain d'être votre interprète en adressant à notre excellent président, M. Schelle, vos remerciements unanimes pour l'activité qu'il a si heureusement dépensée en faveur de la Société de statistique. Sa parfaite courtoisie, sa franche cordialité, sa bienveillance naturelle, resteront dans la mémoire de tous, et sa présidence comptera certainement parmi les meilleures.

En ce qui me concerne, je vous ai, mon cher ami, des obligations spéciales pour les paroles indulgentes avec lesquelles vous m'avez salué. Je vous sais bon gré d'avoir essayé de me faire illusion sur mon peu de mérite à vous succéder ; mais je me connais trop bien pour ne pas être parfaitement fixé à cet égard. Et, lorsque je

repassé dans ma mémoire la longue suite des présidents que j'ai connus depuis trente ans, je sens bien tout ce que je dois à la bienveillance de la Société.

Ma première parole sera donc, Messieurs, pour vous remercier du grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider cette année, à mon tour, vos travaux. Je m'efforcerai de m'en montrer digne en apportant tout ce que j'ai d'activité, de bonne volonté et d'intelligence aux intérêts de notre Société.

La tâche qui m'est transmise par mon prédécesseur est particulièrement facile et agréable grâce à l'esprit de bonne confraternité scientifique qui nous anime tous, grâce aussi à l'excellent fonctionnement de nos rouages administratifs.

Notre secrétariat général est entre les mains d'un homme dont la compétence égale le dévouement, nos finances sont impeccables grâce à notre trésorier modèle et aussi, il faut bien le dire, à l'excellente tradition qui associe de très près la Société à notre gestion financière en donnant pour première tâche au nouveau vice-président élu d'être le rapporteur désigné de nos comptes et de nos budgets. Nous avons eu l'année dernière, dans M. Cadoux, un distingué secrétaire des séances, et il en sera de même, cette année, avec M. Yvernès.

Si nous ajoutons que les membres du Conseil apportent dans leurs fonctions tout le zèle désirable, on s'explique pourquoi la Société est aussi florissante que nous la voyons aujourd'hui ; c'est le résultat naturel de l'union de tant de compétence administrative à tant d'activité scientifique.

Et, c'est parce que je compte sur tous ces précieux concours que je disais tout à l'heure, Messieurs, que la tâche du président est aussi facile qu'elle est agréable.

Voilà donc bientôt un demi-siècle que nous existons en tant que Société de statistique, et tout nous présage une longévité exceptionnelle.

Il n'en a pas été de même pour nos devanciers, car nous avons eu des ancêtres que la plupart de nous connaissent probablement fort peu et que j'ignorais personnellement lorsque, l'autre jour, au hasard de mes flâneries chez mes bons amis les bouquinistes, il m'est tombé entre les mains une série de volumes dépareillés intitulés : *Journal des travaux de la Société de statistique universelle*.

Ma trouvaille, si c'en est une, contenait précisément une table décennale des matières qui m'intéressait vivement. Je recherchai la collection à la Bibliothèque nationale (1), et mon intérêt a grandi en parcourant ces volumes. Je vous demande donc la permission de faire trêve pour quelques instants à vos savants travaux et de vous entretenir brièvement de cette grande sœur aînée, qui, dans sa trop courte carrière, a cependant rendu des services à la statistique.

Quelques explications préliminaires sont nécessaires.

Le ministre des affaires étrangères prescrivit en 1821 à tous les consuls de France de lui adresser, chaque année, des mémoires contenant le plus de renseignements possible sur l'agriculture, les manufactures et le commerce des pays de leur résidence respective. Un jeune élève-consul, M. César Moreau, de Marseille, fut employé au dépouillement de ces rapports. Il prit goût à sa tâche et s'y distingua. Les renseignements particulièrement documentés envoyés par nos représentants en Angleterre firent que le jeune élève-consul fut mis en relation avec des économistes anglais avec lesquels il ne tarda pas à nouer ces relations amicales que des communautés d'aspirations scientifiques rendent si étroites et si agréables. Si bien que, malgré son âge et la modestie de ses fonctions, le département des affaires étrangères mit à profit César Moreau pour contribuer au rétablissement des bonnes relations entre la France et l'Angleterre en utilisant les amitiés des savants français et anglais. César Moreau fut nommé vice-consul à Londres, où il resta pendant une douzaine d'années, se livrant à l'étude de la statistique, fréquentant les sociétés savantes de Londres et la plupart des économistes anglais.

(1) Inventaire G 3368 — G-345.

César Moreau avait notamment fréquenté la Société de statistique anglaise dont la genèse l'avait frappé, et le fait est que la chose est intéressante et mérite d'être incidemment rappelée.

En 1816, 1817, une société de bienfaisance s'était formée à Londres dans le but de venir en aide à la population ouvrière très éprouvée par les événements. Cette société, composée non seulement de gens haut placés, riches et généreux, mais encore instruits et intelligents, avait été entraînée à rechercher et à déterminer les causes de la détresse qu'elle s'était donnée la tâche de soulager. Dix années furent employées dans une laborieuse étude de toutes les notions statistiques éparses dans les archives du Parlement et dans les rapports des administrations publiques sur les conditions économiques de la population britannique. Si bien que, en 1826, cette société philanthropique devenait la *Société de Statistique anglaise*.

Un petit volume synthétique, clair, précis, bourré de chiffres, parut sous le titre d'*Éclaircissements statistiques* et fut la conclusion de cette étude consciencieuse. Ce livre eut un immense retentissement dans le pays; il fut suivi, chaque année, d'aperçus et d'éclaircissements nouveaux grâce à la laborieuse activité de la Société de statistique anglaise et surtout de son zélé secrétaire général, J. Marschal. Enfin, disons à l'honneur de César Moreau que la troisième édition lui fut dédiée; ce qui montre assez quelle place il tenait dans l'amitié et dans l'estime de ses collègues anglais.

Rappelé à Paris par ses fonctions, César Moreau, qui venait de voir les heureux résultats de la Société de statistique anglaise, proposait à quelques-uns de ses amis de fonder à Paris une société analogue dans le but de créer un centre d'unité des études de la statistique.

Elle fut définitivement constituée le 22 novembre 1829, sous le nom de *Société de statistique universelle*; l'année suivante, elle comptait 440 membres. Ce succès, dû à l'activité déployée par César Moreau et aux puissants parrainages qu'il avait habilement su trouver, prouve que cette création était désirée et venait à son heure.

L'état des esprits à ce point de vue est intéressant à examiner. J'emprunte à la préface du premier volume du *Journal des travaux de la Société de statistique universelle* paru en 1830 quelques lignes qui jettent un jour nouveau sur certains faits qui touchent à l'histoire de la statistique :

Il n'est pas douteux — dit le rédacteur anonyme (M. de Montvéron) de cette préface que je cite textuellement — que, sous la Révolution de 1789, la statistique aurait pris ces rapides accroissements que lui a imprimés sous le Consulat (de novembre 1799) à mai 1804) M. le comte Chaptal, ministre de l'intérieur, et que lui avait préparés M. François (de Neufchâteau), son prédécesseur sous le Directoire. Déjà même la statistique pouvait répondre à l'appel que lui faisait le gouvernement consulaire. Déjà paraissaient les *Annales de statistique*, déjà même une Société de statistique cherchait à se former. Elle avait obtenu la protection du second consul Cambacérès. Mais cette société fut contrariée et, ainsi que les *Annales*, privées l'une et l'autre du zèle du jeune et modeste Donnaud qui s'y était dévoué, elles ne purent surmonter les résistances d'abord sourdes, puis assez éclatantes qui leur furent opposées.

L'appel que les consuls avaient fait à la statistique était retiré par le nouvel empereur. Manie de la centralisation, jalousie du pouvoir, haine des lumières lorsqu'elles n'étaient pas dévouées, craintes d'une invasion de la statistique dans les arcanes du Gouvernement, tout se réunit pour concentrer, dans les divers départements du ministère, et la science de la statistique et les résultats de ses travaux.

Et l'auteur de la préface ajoute en note :

Une mauvaise plaisanterie d'un préfet qui demandait au ministre de l'intérieur, en tournée dans son département, si un excellent poulet, dont il lui offrait l'aile, devait être recensé dans les Tableaux de la volaille nourrie dans le département, ne tarda pas à amener la suppression du bureau de statistique du Ministère de l'intérieur, par crainte du ridicule.

Depuis la chute de l'Empire, les connaissances et les faits recueillis par les statisticiens

impériaux furent plus aisément communiqués et l'opinion publique devient favorable à cette science.

Cette citation est peut-être longue, mais je pense que, comme moi, vous la trouverez intéressante. Elle éclaire d'un jour nouveau l'état d'âme, si on peut dire, des administrations du commencement du XIX^e siècle. Elle nous donne également des renseignements sur la tentative infructueuse de création, vers 1800, d'une Société de statistique. J'ajoute que la lecture du même journal m'a révélé l'existence d'une *Société libre de statistique* fondée les 3 et 11 janvier 1830 par le baron Coquebert de Montbret et Bottin. Mais elle ne devait pas être bien prospère, car quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'elle demandait à fusionner avec la *Société de Statistique universelle* de César Moreau. L'accord n'ayant pu se faire, la *Société libre* disparut sans avoir rien produit.

La Société de César Moreau, au contraire, paraît très florissante. Le roi accepte d'en être le protecteur. Aussi, tout ce qui compte à la cour et à la ville, comme on disait alors, en fait partie : princes souverains, ministres, pairs de France, députés, ambassadeurs, magistrats, savants de tous genres, commerçants, industriels, agronomes, soldats et ecclésiastiques, etc.

En 1836, elle comptait 1 055 membres, dont 347 membres résidant à Paris, 605 dans les départements et 103 à l'étranger. J'en citerai quelques-uns au hasard : Balbi, Blanqui, Benoiston de Châteauneuf, baron Ch. Dupin, Jullien de Paris, Emmanuel Las Cases, Macculloch, John Marschall, Moreau de Jonnés, baron de Prony, Quételet, Ricardo, Rossi, J.-B. Say, etc., etc.

Les assemblées générales étaient des solennités très recherchées qui avaient lieu à l'Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, ou dans le théâtre des Nouveautés; on distribuait des prix fondés en vue d'encourager des études spéciales. L'ambassadeur du Brésil à la cour de France fondait un prix de 1 000 fr. pour la meilleure statistique sur le Brésil, le président de la République du Mexique faisait de même. Les ducs de Doudeauville et de Montmorency, et le comte de Chatellux fondaient des médailles pour récompenser les travaux de statistique départementale, etc.

On ne sera pas surpris d'apprendre que les séances ordinaires étaient moins fréquentées; une quarantaine de membres cependant y assistaient.

Le *Journal des travaux de la Société de statistique universelle* contient des études variées sur les finances, le commerce, l'agriculture, la population. Quelques-unes entrent un peu trop dans des considérations de géographie descriptive qui ne sont plus de notre ressort, mais il faut reconnaître qu'il publie nombre de rapports consulaires et de renseignements statistiques qui constituaient des raretés à cette époque. On y trouve également de curieuses études sur différents pays étrangers : Brésil, Mexique, Belgique, Angleterre, etc.

Le Journal imprime également nombre de manuscrits trouvés dans les archives impériales ou des documents rares. C'est, par exemple, le « *Projet de classification pour l'établissement de la statistique générale d'un département français*, rédigé en 1800 par une commission spéciale et, sur l'ordre du premier Consul, transmis en 1801 à tous les préfets, tant pour les guider dans la rédaction de la statistique de leurs départements que pour obtenir ensuite au Ministère de l'intérieur un travail uniforme pour dresser la statistique générale de la France »

C'est encore l'*Exposé statistique de la situation de l'Empire en 1811 et 1812*, présenté le 25 février 1813 au Corps législatif par M. de Montalivet.

Bref, il y a là des documents précieux.

De regrettables dissensions intestines et la démission, en 1843, de César Moreau, qui avait été le fondateur, le directeur et l'âme de la Société, l'ébranlèrent quelque peu. Survint la révolution de 1848 qui lui porta un coup mortel.

La plupart de ses membres attachés à la cour ou aux administrations publiques cessèrent d'en faire partie et les cotisations devinrent rares. Un dernier malheur vint l'accabler. Son banquier suspendit ses paiements et lui fit perdre ainsi, à peu près, tout son avoir.

Elle était dans l'impossibilité de continuer la publication de son Bulletin et elle dut accepter l'hospitalité que l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale (autre fondation de l'infatigable César Moreau) s'était empressée de lui offrir en mai 1849. Il fut donc convenu que la Société de statistique universelle subsisterait, mais que ses travaux paraîtraient à l'avenir dans le journal de l'Académie nationale. En réalité, la Société de statistique était frappée à mort et, si elle existait sur le papier, en fait elle ne faisait que végéter.

Nous la voyons bien envoyer encore des délégués aux Congrès de statistique de Bruxelles et de Paris. Elle a un comité qui se réunit, de loin en loin, au local de l'Académie nationale (qui, elle, vécut jusqu'en 1900), mais elle n'en est plus qu'une section peu fréquentée. Elle ne publie plus de procès-verbaux, plus de travaux ; on peut dire qu'elle n'existe plus.

Aussi, lorsque notre Société fut fondée en 1860, une circulaire lancée par Legoyt laissait supposer qu'il n'avait jamais existé et qu'il n'existait pas de société de statistique à Paris.

Cette circulaire provoqua une protestation de la part de l'agonisante *Société de statistique universelle*, présidée alors par le vicomte Octave de Barral, sénateur. Ce fut le chant du cygne, on n'entendit plus parler de la Société de statistique fondée en 1829 par César Moreau ; elle avait vécu glorieuse et prospère pendant quelques années. Elle a rendu de réels services à la statistique en provoquant sur différents points des travaux de statistique locale qui ont donné un vif élan à nos études. Sur ses instances, M. Thiers, ministre du commerce, fit distribuer aux Chambres, en décembre 1833, un volume de documents anglais, en annonçant qu'il se proposait de publier sur un autre plan un recueil complet de la statistique de France ; elle a ainsi contribué puissamment au rétablissement du Bureau de la statistique générale, supprimé en 1814, et dont la direction fut confiée à un de ses membres, Moreau de Jonnés ; elle a fait éclore quelques sociétés de statistique en province, telle celle de Marseille qui existe encore aujourd'hui ; enfin elle a provoqué la création des commissions cantonales de statistique qui pourraient rendre de grands services.

A ces titres divers, on voit que son existence n'a pas été inutile.

J'espère donc que vous me pardonnerez de vous avoir dérobé quelques instants pour vous raconter les diverses péripéties de son existence agitée, mais laborieuse. (*Applaudissements.*)

M. le PRÉSIDENT a le plaisir d'informer la Société que trois de ses membres viennent d'être promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur, savoir : commandeur, M. Bénac, directeur honoraire du mouvement général des fonds ; officier, M. Marcel Fournier, directeur général de l'enregistrement ; chevalier, M. Delamotte, chef du service de la statistique financière.

Sont nommés définitivement *Membres titulaires* : MM. Raoul Charbonnel et André Barthe, présentés dans la dernière séance.

M. Bourgarel, rédacteur à l'*Economiste européen*, 36, rue Juliette-Lamber, est présenté comme *Membre titulaire* par MM. des Essars et Théry.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit la nomenclature des ouvrages transmis à la Société depuis la dernière séance et dépose sur le bureau, de la part de M. Yves Guyot, un certain nombre d'exemplaires offert par l'auteur à ses collègues de deux brochures : le *Petit catéchisme de la représentation proportionnelle* et la *Représentation proportionnelle expliquée* ; à signaler, adressée par le comité des houillères, la *Table des trois volumes des procès-verbaux de la commission des mines* transmis précédemment par ledit comité. Voir plus loin (p. 84) la liste des documents parvenus.

L'ordre du jour appelle la lecture de la communication de MM. Deléarde et Renard sur l'*assurance des gens de mer contre les accidents du travail*.

M. RENARD prend le premier la parole et fait un exposé de la législation sur la matière en France et en Allemagne. Il en fait ressortir les différences et demande s'il n'y aurait pas lieu, à l'aide des expériences déjà faites en Allemagne, de modifier la loi française de 1898 sur les accidents du travail ou même de dresser un

projet de loi spécial à l'assurance — accidents des gens de mer, dont les conditions économiques présentent un aspect très particulier.

M. DELÉARDE vient à son tour préciser ces conditions économiques. Il rappelle d'abord la distinction fondamentale qu'il y a lieu d'établir entre les gens de mer inscrits (soumis au régime que leur imposa Colbert) et les non-inscrits démunis de toute espèce d'assurance et dont le nombre augmente avec les progrès du machinisme. Ces progrès ont en outre singulièrement modifié l'intensité et la répartition des charges d'assurance.

L'orateur fait ressortir la nécessité qu'il y aurait d'établir un relevé comparatif desdites charges dans les deux pays visés. Au point de vue statistique, ce relevé, en dehors des différences déjà signalées par M. Renard en ce qui concerne la législation, paraît présenter également certaines difficultés qui ne sont peut-être pas insurmontables. MM. Deléarde et Renard désireraient avoir à ce sujet l'avis de la Société.

Cette communication, écoutée avec un vif intérêt, sera insérée *in extenso* dans un prochain numéro.

La discussion est ouverte.

M. MARCH reconnaît l'importance de la question traitée par MM. Deléarde et Renard. Il déclare qu'il y a là un problème important à résoudre. Ne serait-il pas possible d'arriver à une évaluation des charges qui pèseraient sur la marine française, si on adoptait le système allemand ? Il ne croit pas, malheureusement, que les éléments dont on dispose en France soient suffisants pour l'établissement d'une statistique de cette nature.

M. DELÉARDE répond qu'on ne pourrait calculer cette évaluation d'une façon précise et exacte que si la législation allemande était acceptée par la France et établie sur les mêmes bases. Il ajoute que le gouvernement français se préoccupe de la question et que divers projets de loi sont en ce moment à l'étude tant au ministère du commerce qu'au ministère de la marine. A la Chambre des députés, MM. Brisson et Le Bail ont déposé tout récemment dans ce sens un projet qui a été renvoyé à la commission de la marine.

M. MARCH demande s'il n'y aurait pas moyen d'établir une statistique, de déterminer, par exemple, le nombre des accidents de telle ou telle catégorie, en un mot de traduire par des chiffres les résultats constatés.

M. DELÉARDE pense qu'on peut arriver à cette précision. Il signale seulement les différences qui caractérisent à cet égard les deux pays et tout d'abord en ce qui concerne la base même de l'assurance, c'est-à-dire le salaire des gens de mer. *En Allemagne*, le salaire-espèce est fixé par une ordonnance impériale. A ce salaire-espèce on ajoute une somme déterminée par un calcul prévu par la loi. Le taux de l'assurance est fixé sur ce salaire total (espèce et nature). On fait la répartition annuelle en vertu du système adopté en Allemagne pour toutes les assurances sociales. *En France*, on n'a comme base unique que le salaire inscrit sur le rôle d'équipage. Quant au taux d'assurance, il doit comprendre les charges de la capitalisation des rentes et non la répartition, ce qui entraîne toujours un taux plus élevé. C'est ce salaire-espèce du rôle, ne comprenant pas la nourriture du marin, qui sert de base au commissaire d'inscription maritime pour la perception de la cotisation à la Caisse des invalides. En prenant comme bases ces deux fixations de salaire, on arrive, pour la France, à une évaluation de l'assurance représentant les 5 à 6 p. 100 du salaire et, pour l'Allemagne, 3 p. 100.

M. CADOUX fait observer qu'en Allemagne on ajoute au salaire-espèce non seulement le montant de la nourriture quotidienne évaluée par la loi, mais aussi les primes sur les économies de charbon.

M. DUVAL se demande s'il ne conviendrait pas d'appliquer aux marins les dispositions de la loi du 9 avril 1898, qui détermine les bases du calcul du salaire de l'ouvrier. En tenant compte non seulement du salaire, mais aussi en évaluant les avantages en nature de toutes sortes qu'il est nécessaire d'ajouter, on pourrait, sur ces données, calculées d'après les dispositions de la loi française, arriver à un aperçu des conséquences financières de la réforme.

M. CADOUX s'associe aux observations de M. March en ce qui concerne la nécessité d'arriver à l'établissement d'une statistique. Mais les rapprochements des chiffres français et allemands sont très difficiles, car les bases d'appréciation ne sont pas comparables. La navigation est loin d'être équivalente dans les deux pays, tant sous le rapport de l'armement que des causes mêmes d'accidents. Quoi qu'il en soit, pour dresser une statistique comparée, il importe tout d'abord d'égaliser les taux de salaire, c'est-à-dire d'ajouter au salaire du rôle d'équipage, pour les marins français, les avantages en nature correspondant aux salaires légaux d'Allemagne. Ce n'est que grâce à cette parité qu'on peut parvenir à mesurer le sacrifice qui incomberait à l'armement français.

M. DELÉARDE déclare que c'est là un travail facile à faire. Seulement il convient tout d'abord de préciser les charges très différentes auxquelles doit répondre l'assurance. Les accidents diffèrent selon que la pêche est à voile ou à vapeur. La pêche à voile provoque beaucoup de cas de mort. La pêche à machine entraîne surtout des incapacités, des infirmités permanentes. Or, le nombre de ces dernières augmente d'une façon ininterrompue. D'un autre côté, même avec le développement de la navigation à vapeur, le nombre des cas de mort est resté stationnaire en Allemagne.

C'est là une constatation qui a son intérêt au point de vue de la charge. Par suite du développement de la pêche à vapeur qui des ports du Nord s'étend jusqu'à La Rochelle et à Arcachon, — il est même question de faire la grande pêche à vapeur à Terre-Neuve, — on a constaté que les taux actuels d'assurance ont dû être augmentés sensiblement. C'est là une augmentation de charges considérable pour l'armement français. Donc, ce qu'il importe d'envisager, ce n'est point tant le nombre des cas de mort, qui ne sont pas les plus coûteux, que celui des infirmités permanentes, dont le développement suit les progrès de la navigation à vapeur.

Ceci posé, il faut, pour opérer un rapprochement statistique entre les deux pays, calculer, d'une part, le salaire de base de la loi allemande, fixé par décret impérial, et ajouter à ce salaire le salaire en nature; puis relever, pour la France : 1° la seule base utilisable, c'est-à-dire le salaire inscrit sur le rôle d'équipage, parce que ce rôle détermine exactement le temps pendant lequel le marin a couru des risques; en effet, lorsque le navire ne navigue plus, il est désarmé et le personnel débarqué, ce qui entraîne la suppression du rôle et le licenciement de l'équipage; 2°, et c'est là que gît la difficulté, le montant approximatif des avantages correspondant aux salaires légaux d'Allemagne, notamment le prix de la nourriture essentiellement variable, en raison des pays dans lesquels on s'approvisionne, par suite notamment d'avarie ayant occasionné une prolongation du voyage.

En ajoutant, pour la France, les deux éléments ci-dessus critiqués, la comparaison devient possible, mais on rapprochera d'un résultat exact un résultat approximatif. C'est là l'écueil que tenait à signaler M. Deléarde.

Il est décidé, à la suite de cet échange d'observations, que la Société de statistique se préoccupera de nouveau de la question et pourrait en reprendre la discussion dès qu'une statistique, établie sur les bases qui viennent d'être indiquées, aurait été dressée.

M. le PRÉSIDENT signale à l'ordre du jour de la prochaine séance :

Les différentes évaluations de la population de Londres, par M. P. Meuriot. —
Les industries, les salaires et les droits de douane, par M. Yves Guyot.

La séance est levée à 9 heures trois quarts.

Le Secrétaire général.
E. FLÉCHERY.

Le Président,
D' CHERVIN.